



## **Compte-rendu de la réunion du Bureau du Pays du 26 février 2016**

### **Présents :**

**Bureau :** MMES BEVIERE, LEVY, MM. BOURGEOIS, BOUVARD, BRUNEAU, CITRON, FEVRIER, GUERINET, MAMEAUX, PICARD, TARTINVILLE, THION.

### **Absents excusés :**

**Autres personnalités :** MMES DUBOIS, Député du Loiret, Mme BEAUDOIN, Conseillère départementale, M. TRIVIAUX, Secrétaire général de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, Mme NOURY, Conseil régional, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers.

### **Rappel de l'ordre du jour :**

- Compte rendu du Bureau du 29 janvier 2016
- Modification du Règlement Intérieur
- Natura 2000 : Lancement de la consultation pour le choix d'une structure animatrice
- Bonification du taux de subvention dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale
- Préparation du Comité syndical
- Affaires diverses

Mme BEVIERE accueille les membres du Bureau et fait part des personnes ayant demandé à être excusées.

Mme BEVIERE, constatant que le quorum est atteint, passe au premier point à l'ordre du jour.

### **Approbation du compte-rendu du Bureau du 29 janvier 2016**

Mme BEVIERE rappelle les grandes lignes du compte-rendu et précise qu'aucune remarque n'a été formulée en amont du Bureau. La Présidente ne relève pas d'observation en séance.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

### **Modification du Règlement Intérieur**

Mme BEVIERE rappelle que le sujet a été rapidement évoqué lors du dernier Bureau.

Depuis sa création, la Commune nouvelle Le Malesherbois reste exclue du Syndicat de Pays, car les statuts et le Règlement Intérieur du Pays n'offrent pas la possibilité de représentants des Communes nouvelles au Bureau.

La Présidente a, par contre, la possibilité de désigner des personnalités qualifiées. Pour permettre à Mme le Maire du Malesherbois d'assister aux réunions du Bureau, il convient de modifier le chapitre 6 du Règlement Intérieur « Des membres associés de droit et des personnalités qualifiées ».

Il est proposé de modifier le paragraphe comme suit :

*« Les membres associés de droit (Mme/M. le(a) Sous Préfet(ète) de l'arrondissement de Pithiviers, Mme/M. le Député, le(la) ou les représentant(e)s du Conseil régional du Centre, Mme/M. le(la) Président(e) du Conseil de développement, Mme/M. le Trésorier de Pithiviers et les Conseillers départementaux) participent également aux travaux du Pays.*

*Sur proposition du(de la) Président(e), le Bureau peut désigner, pour la durée du mandat, les Maires de Pithiviers et du Malesherbois (si non élu(e) au Bureau) au titre des personnalités qualifiées, en raison de leur compétence, de leur expérience ou de leur notoriété.*

*Ces membres associés de droit et personnalités qualifiées sont convoqués dans les mêmes formes que les membres du Bureau. Elles participent à tous les débats ainsi qu'aux travaux des commissions. Elles ne votent pas. Elles ne peuvent être élues à la Présidence d'une commission».*

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **Natura 2000 : Lancement de la consultation pour le choix d'une structure animatrice**

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET, qui revient sur les points importants du dernier Comité de Pilotage, en date du 25 février.

Le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais est reconduit en tant que structure maître d'ouvrage et M. GUERINET en tant que Président du Comité de pilotage du programme Natura 2000.

Il rappelle le bon travail en commun réalisé par les partenaires que sont le Pays, la DREAL, la DDT et le cabinet BIOTOPE.

Mme BEVIERE indique que la procédure d'appel à candidature pour la structure animatrice doit être reconduite. Il s'agit d'animer le programme pour les 4 années à venir, le Pays ne disposant pas de ces compétences en interne.

Jusqu'à ce jour, c'est le cabinet d'études BIOTOPE qui a été retenu.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **Bonification du taux de subvention dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale**

Mme BEVIERE rappelle le principe de bonification, déjà mis en place lors du contrat de Pays précédent. Il s'agit de permettre un bonus pouvant aller jusqu'à 20% pour les projets faisant appel à des entreprises du bâtiment ou de travaux publics, dans la limite de 50% de subventions régionales.

Un courrier de la Région indique que le principe est prolongé jusqu'au 30 juin 2016.

Compte tenu des prévisions de consommation et les fonds envisagés sur les enveloppes classiques du contrat de solidarité territoriale, la Présidente propose de ne retenir ce principe que sur les enveloppes additionnelles « logement » et « espaces publics », disposant de fonds conséquents.

Mme BEVIERE revient ensuite sur son entretien téléphonique avec M. ROULLET, Vice-président de la Région. Ce dernier lui a rappelé l'engagement de campagne pris par sa majorité et la nécessité de dégager des financements pour couvrir ces engagements électoraux (gratuité des transports scolaires, etc.).

De ce fait, le forfait de fonctionnement attribué au Pays (salaires de l'Agent de développement et de l'assistante) devra être intégré dans le contrat, ce qui représente 300 200 €, somme qui sera désormais soustraite de l'enveloppe destinée au territoire.

**A l'unanimité, les membres du Bureau proposent de maintenir le principe de bonification, mais uniquement sur les enveloppes additionnelles « logement » et « espaces publics ».**

#### **Préparation du Comité syndical**

Mme BEVIERE informe les élus que le premier point à l'ordre du jour est annulé en raison de l'absence de la Directrice de la CCI de Pithiviers pour raison de santé ; l'autre partie de la présentation, assurée par M. ROUSSELET, Directeur de Loire&Orléans Eco, ayant été faite très récemment à l'occasion d'une réunion organisée par l'Association des Maires du Loiret.

De plus, la répartition des compétences entre l'échelon départemental et régional reste à conforter et est amené à évoluer ; la présentation est donc reportée à un prochain Comité syndical.

- Schéma de développement économique et d'accueil des entreprises.

Mme BEVIERE indique que 8 bureaux d'études ont postulé. Il sera proposé de retenir le cabinet SYNOPTER, de Nantes, pour un montant de 43 680 € TTC, et de faire une demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du CRST.

- Compte de gestion.

Mme BEVIERE donne lecture du tableau ainsi que le texte de la délibération.

Il apparait un excédent de 58 047.78 € en section d'investissement et de 139 395.93 € en section de fonctionnement, soit un total des sections excédentaire à hauteur de 197 443.71 €.

- Compte administratif.

Mme BEVIERE propose que M. THION, 1<sup>er</sup> Vice-président, fasse la présentation du compte administratif.

M. THION commente brièvement le tableau en présentant les dépenses et les recettes, puis donne lecture de la délibération.

Il est proposé d'affecter les résultats aux comptes suivants :

Pour la section fonctionnement : 72 353.02 € au compte 002 « excédent antérieur reporté ».

Pour la section investissement 113 862.85 € au compte 001 « excédent antérieur reporté ».

- Budget 2016.

Mme BEVIERE commente le projet de budget 2016, en précisant les éléments nouveaux ou ceux ayant évolué par rapport au budget 2015 (locations, formation, rémunérations d'intermédiaire, etc.).

Les recettes prévisionnelles des cotisations des collectivités sont de 193 064.90 € (hors Le Malesherbois).

Le budget unique du Syndicat de Pays s'équilibre en section de fonctionnement à 1 006 538.92 € et en section d'investissement à 183 622.60 €.

Sur cette dernière section, les principales dépenses sont liées au SCoT.

Mme BEVIERE indique les différentes dates envisagées pour les ateliers de concertation pour le SCoT, en Communauté de communes.

M. TARTINVILLE précise qu'il est prévu que le Pays Gâtinais participe à hauteur de 50% des charges pour l'animation du programme LEADER. Une convention précisera les modalités respectives entre les deux structures.

## **Affaires diverses**

Le prochain Bureau se tiendra le vendredi 18 mars au Pays.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 17h15.

**Monique BEVIERE, Présidente**